



**6-29  
JUILLET  
2018**

## **GUIDE PRATIQUE DU FESTIVAL OFF D'AVIGNON**

Ce guide permet une meilleure compréhension du fonctionnement de cette extraordinaire vivier de culture et de création artistique qu'est le festival OFF d'Avignon.

Avec plus de 1480 spectacles et événements présentés dans 128 lieux entre le 7 et le 30 juillet 2017, le festival OFF d'Avignon est aujourd'hui l'un des plus grands festivals de spectacle vivant au monde.

En 2017, il a accueilli plus de 3 000 professionnels accrédités : programmeurs décisionnaires et non-décisionnaires et diffuseurs, journalistes et représentants des institutions. Son public, passionné de spectacle vivant dans tous ses genres et sous toutes ses formes, est nombreux, pluriel et en constante mutation. La richesse et la diversité des propositions artistiques du festival OFF d'Avignon en font l'un des rendez-vous immanquables de l'été.

L'association AF&C .....	2
Les services d'AF&C .....	3
La charte du OFF .....	4
Mode d'emploi du festival .....	5
Les cartes OFF .....	10
À savoir .....	11
Les lieux du OFF .....	12

**Avignon Festival & Compagnies** est l'association qui accompagne le OFF. AF&C a pour but de rassembler, promouvoir et soutenir la création artistique et d'en assurer le rayonnement à travers le territoire, en relation avec Avignon et son festival OFF.

Son Conseil d'Administration est composé de 18 membres élus et de membres cooptés représentants d'institutions et d'organismes professionnels du spectacle vivant.

## Fonds de soutien à la professionnalisation

Les membres du CA d'AF&C considèrent qu'en laissant le festival OFF d'Avignon livré à lui-même, la logique économique finira par l'emporter sur toute autre, au dépend de la création artistique et avec pour principale conséquence la dégradation des conditions de travail de nombreux artistes et techniciens.

Dans une démarche d'accompagnement des artistes du festival OFF d'Avignon, et plus largement pour soutenir le secteur du spectacle vivant, le CA a décidé de créer un fonds de soutien à la professionnalisation ayant pour but d'accompagner financièrement les structures qui appliquent les conventions collectives.

Le fonds de soutien, qui favorise les créations et tient compte de différents critères, a été mis en place en 2017 et sera développé en 2018.

*Le dépôt de dossier pour 2018 devra s'effectuer sur le site du OFF à partir du mois de février 2018. Pour plus d'informations : [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com)*

## Les éditions du OFF

Pour soutenir la création contemporaine, en partenariat avec la Librairie Théâtrale et la SACD, AF&C a créé la collection "les éditions du OFF".

Elle permet chaque année à plusieurs pièces jouées dans le OFF d'être éditées pour la première fois.

*Les auteur(e)s peuvent soumettre au jury le texte de leur spectacle joué au festival OFF 2018 en le déposant en ligne sur l'interface d'inscription aux services d'AF&C.*



## Les événements

AF&C organise plusieurs événements qui ponctuent le festival.

L'ouverture et la clôture du OFF sont ainsi marquées par une grande parade (5 juillet 2018 en fin d'après-midi) et un bal (28 juillet 2018 en soirée) auxquels sont conviés tous les festivaliers détenteurs d'une carte OFF.

## Le Village du OFF

Lieu central du festival OFF d'Avignon, le Village du OFF et son agora accueillent public et professionnels durant toute la durée du festival. Ils accueillent également des actions culturelles, des concerts et le bal de clôture.



*Les actions culturelles* organisées au Village du OFF permettent aux professionnels et au public de mieux connaître et d'échanger sur les thématiques du spectacle vivant lors de tables rondes, ateliers, rencontres, colloques et débats.

L'agenda des actions culturelles se trouve dans *le carnet du OFF*, disponible sur les lieux d'AF&C, consultable/téléchargeable en ligne sur le site internet et sur l'application du festival.

*Les concerts* sont de véritables moments de fête à partager ! Ils sont gratuits et accessibles à tous sur présentation de la carte OFF. Les *concerts* sont l'occasion de se retrouver à l'issue des derniers spectacles du jour (à partir de 23h/23h30).

*Le bal de clôture* du festival OFF d'Avignon a lieu l'avant-dernier soir du festival et accueille des artistes de renom (Chinese man, Flavia Coelho, etc.) pour un moment réunissant tous les festivaliers, publics, artistes et professionnels.

# LES SERVICES AF&C

## Le programme du OFF

Principal outil de communication du festival OFF d'Avignon, il est édité en 115 000 exemplaires sur papier recyclé et disponible en version dématérialisée sur le site internet du OFF : [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com) et sur l'application *Avignon OFF* dès le mois de mai.

Classé par ordre alphabétique des théâtres pour sa version papier, il comporte des index thématiques (auteurs, public concerné, style de spectacle, etc.) qui sont, tout comme les encarts des spectacles, vérifiés et validés par les compagnies et producteurs. Des filtres sont proposés dans le programme en ligne et sur l'application *Avignon OFF*, facilitant ainsi les recherches des festivaliers.

Il est disponible en version papier le 1<sup>er</sup> juillet, remis automatiquement à chaque professionnel accrédité et distribué dans tous les théâtres et points d'accueil du OFF. Les offices et structures de tourisme des alentours contribuent à la distribution au sein de leur établissement.

## Le site internet [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com)

Le site internet du festival est le lien indispensable entre tous les partenaires du OFF (compagnies, publics, théâtres, institutions et professionnels). Toutes les informations pratiques et utiles (hébergement, co-voiturage, programme, informations juridiques, etc.) y sont disponibles.

*N.B. : entre le 15 juin et le 28 juillet 2017, le site internet du OFF a reçu 183 909 visites uniques (pour 2 189 281 pages vues).*

*Media* est une plateforme accessible via le site internet du OFF. Elle comprend : des outils sur le OFF produits par AF&C (blog, chaîne Youtube officielle sur laquelle figurent les bandes-annonces des spectacles, les Vidé'OFF, les sujets sur le Village du OFF, ses ateliers et ses rencontres, etc.) et produits par des personnes extérieures à l'association (flux rss de blogs sur le OFF, vidéos de nos partenaires France Télévisions et Culturebox, la revue de presse des articles en ligne, etc.). *Media* a été créé dans le but de proposer aux internautes un aperçu en images de la vie du OFF et des regards croisés sur le festival.

### Nouveauté 2018

La plateforme est désormais participative. Elle permet aux internautes de soumettre des contenus photo, vidéo et sonore sur le festival.

## Les réseaux sociaux

AF&C communique également sur six réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Flickr, Youtube et Snapchat).

Pour retrouver facilement le OFF sur les réseaux, rendez-vous sur le site internet et l'application du festival.

**@avignonleoff #OFF18**



## L'application mobile

Disponible sur iPhone et Android, l'application mobile du festival OFF d'Avignon propose un accès complet et par filtre au programme du festival, à la billetterie ticket'OFF, au programme des rencontres et concerts du Village du OFF, aux réseaux sociaux et à un plan interactif d'Avignon permettant de géolocaliser les théâtres et lieux du OFF.

*Véritable outil pratique du festivalier, elle a été téléchargée 22 560 fois en 2017.*

## La billetterie ticket'OFF

L'association Avignon Festival & Compagnies a créé la billetterie ticket'OFF en 2014.



Les compagnies, producteurs et théâtres du OFF peuvent désormais mettre en vente des places pour leur spectacle sur le site internet et l'application *Avignon OFF*.

Les places sont vendues exclusivement à plein tarif, tarif abonné ou tarif enfant à partir du mois de mai.

L'intégralité du prix des places vendues est reversé au producteur du spectacle.

Des frais de gestion de 0,95€ supplémentaires sont prélevés sur chaque place vendue et intégralement reversés au fonds de soutien à la professionnalisation.

Le module ticket'OFF est présenté en détails sur l'interface d'inscription aux services d'AF&C.

Un pictogramme est apposé sur les spectacles du programme qui vendent des places sur la billetterie ticket'OFF.

**L'association Avignon Festival & Compagnies est la maison commune des lieux, des artistes et de tous ceux qui concourent à la richesse et à la diversité du festival OFF d'Avignon.**

**Lieu de liberté, de création et d'imagination, le OFF est aussi le reflet des difficultés économiques, sociales et de l'individualisme à l'œuvre dans notre société. Comme elle, il a besoin de régulation.**

Parce qu'il est devenu l'un des plus grands festivals de compagnies indépendantes du monde et que s'y rencontrent la plupart des professionnels, des amateurs et des amoureux de notre art, son influence dépasse son cadre géographique. Les pratiques qui s'y croisent, artistiques, économiques, sociales, environnementales, témoignent aux yeux de tous de la place réservée à l'artiste dans notre système culturel et de la place de l'art dans notre société. Dans cet esprit, le Président, le Conseil d'Administration et les adhérents de l'association Avignon Festival & Compagnies ont souhaité établir cette charte afin d'encourager les pratiques les plus exemplaires, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités civiles, économiques, sociales et environnementales de ses principaux acteurs.

La signature de cette charte n'est pas obligatoire pour participer au OFF, mais est une marque très claire de la part de ses signataires de leur volonté de transparence et d'éthique.

Les directeurs de lieux et les compagnies signataires de cette charte s'engagent en termes de :

### **Responsabilités artistiques :**

- à faire converger leurs efforts afin que les spectateurs puissent découvrir les œuvres présentées dans une forme, une durée et un environnement technique qui n'en dénaturent pas le projet artistique.

### **Responsabilités civiles :**

- à posséder les licences requises.
- à souscrire les assurances nécessaires à l'exploitation des spectacles et des lieux.
- à respecter les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées.
- à donner pour les lieux et à recevoir pour les compagnies, une information complète et sincère quant aux caractéristiques du contrat qui les liera – location, coréalisation, coproduction, en fonction de la prise de risque réelle du lieu – et aux tarifs pratiqués.

### **Responsabilités civiques :**

- à cultiver un respect mutuel avec les citoyennes et citoyens d'Avignon, leurs associations et leurs représentants, pendant la durée du festival, sa préparation et son démontage.

### **Responsabilités sociales :**

- à rémunérer l'ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques dans le respect de la législation et du statut du travail en France ou dans leur pays d'origine et à verser les droits d'auteur et droits voisins aux organismes professionnels concernés.

### **Responsabilités environnementales :**

- à réduire autant que possible l'impact environnemental du festival en pratiquant notamment le tri sélectif des déchets, la récupération des matériaux recyclables, les économies d'énergie, le co-voiturage, le transport partagé et un affichage responsable.

### **Responsabilités techniques :**

- à donner, pour les lieux et à demander, pour les compagnies, une information complète et détaillée quant aux caractéristiques techniques des salles et à leurs conditions d'accès.

### **Information et accueil du public :**

- à respecter les horaires et les durées des représentations.
- à garantir la lisibilité de la programmation.
- à annoncer clairement le statut de la compagnie au regard de la profession et des responsabilités sociales ci-dessus mentionnées (spectacle professionnel, amateur, scolaire ou universitaire, comédiens en formation professionnelle, etc.).

# LE MODE D'EMPLOI DU FESTIVAL EN 10 POINTS

**Le OFF d'Avignon est un festival indépendant, presque entièrement autofinancé par le public, les compagnies/producteurs, les lieux et les partenaires.**

**Il est ouvert à toutes structures de production souhaitant y participer. Ces dernières ont la totale responsabilité financière et artistique de leur(s) spectacle(s).**

**Avignon Festival & Compagnies** conseille aux compagnies/producteurs de participer au OFF avec un budget équilibré, en ne tenant pas compte des recettes de billetterie. AF&C met à disposition un espace pro sur le site internet du OFF, comportant les fiches descriptives et les coordonnées de tous les théâtres du OFF.

Cette rubrique a été créée pour permettre de trouver plus facilement un lieu de représentation grâce à un tri multicritères.

Dès le mois de décembre, des réunions d'information sur le festival OFF sont organisées en région, l'agenda de ces rencontres est sur le site internet.

N'hésitez pas à contacter le bureau d'AF&C toute l'année (+33 (0)4 90 85 13 08) pour préparer au mieux votre festival.

Une réunion d'accueil des compagnies et des théâtres a lieu à Avignon quelques jours avant le début du festival et permet de collecter toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre festival.

## 1 Droits d'auteur, droits voisins et taxe fiscale

Il appartient à la compagnie de s'assurer qu'elle dispose bien des droits de représentation du spectacle qu'elle souhaite présenter.

Elle doit en outre vérifier si son spectacle est concerné par la taxe sur les spectacles (il s'agit d'une taxe fiscale de 3,5 % calculée sur les recettes de billetterie HT). Si c'est le cas, la taxe doit être versée auprès de l'ASTP ou du CNV, en fonction de la nature du spectacle. Les sociétés de gestion de droits d'auteur (SACD, SACEM), de droits voisins (SPEDIDAM, ADAMI, CNV, SDMR, etc.) et de taxe fiscale (CNV, ASTP) peuvent être consultés en cas de doute.

La plupart de ces organismes tiennent des permanences ou organisent des réunions à Avignon durant le festival.

Plus d'information sur le site internet du OFF dans l'espace pro.

## 2 Informations juridiques : licences, conventions collectives, repos hebdomadaire et recrutement de stagiaires

(sources : site internet du Ministère de la Culture et de la Communication et de la DRAC)

### STRUCTURES FRANÇAISES

La profession d'entrepreneur de spectacles vivants est réglementée.

#### Entrepreneurs de spectacles à titre principal

Toute structure qui exerce à titre principal une activité de production, de diffusion de spectacles ou d'exploitation d'un lieu de spectacles est un entrepreneur de spectacles (article L7122-2 du Code du travail) et doit à ce titre détenir une licence d'entrepreneur de spectacles. **L'exercice d'une activité d'entrepreneur de spectacles sans licence est interdit.** La licence est valable 3 ans.

La licence est personnelle et incessible. Ainsi, une compagnie qui produit des spectacles doit détenir sa propre licence et ne peut avoir recours à une autre structure qui aurait une licence et se contenterait d'établir les contrats de travail pour son compte.

La licence est accordée au représentant légal de la structure. Dans une association de loi 1901, la circulaire du 13 juillet 2000 relative à la licence précise qu'il peut s'agir du « président de l'association, son mandataire ou le directeur salarié ».

**Attention**, à l'artiste ou technicien qui détiendrait la licence dans la structure pour laquelle il travaille :

**Pôle emploi considère que cette situation s'apparente à une direction de fait, empêchant ainsi la prise en compte au titre de l'assurance-chômage des heures effectuées dans cette structure.**

Lors de l'inscription aux services d'AF&C, le responsable de la structure indique son numéro de **licence d'entrepreneur de spectacle de première catégorie** (théâtres) ou **deuxième catégorie** (structures de production). Ce numéro figurera dans les encarts théâtres et spectacles du programme du OFF.

### **Entrepreneurs occasionnels**

Par exception, les personnes physiques ou morales dont l'activité principale n'est pas la production ou la diffusion de spectacles vivants, ou l'exploitation de salle de spectacles peuvent exercer sans licence, dans la limite de six représentations\* par an.

Tous les entrepreneurs occasionnels exerçant sans obligation de licence pour des représentations au festival OFF d'Avignon doivent compléter auprès de la DRAC PACA par courrier ou par voie électronique une déclaration préalable (cerfa 14886\*01) un mois au moins avant la date prévue de la représentation. Ils ont la possibilité de faire une déclaration commune pour l'ensemble des six représentations.

Le préfet (DRAC) donne récépissé de cette déclaration dans les quinze jours suivant la réception de cette déclaration.

Les entrepreneurs de spectacles occasionnels qui rémunèrent directement les artistes doivent obligatoirement passer par le GUSO (Guichet Unique Spectacle Occasionnel) [www.guso.fr](http://www.guso.fr).

Ce guichet unique est un service gratuit qui permet aux employeurs de s'acquitter de manière simple d'un certain nombre de formalités et notamment des obligations déclaratives auprès des organismes de recouvrement des cotisations.

### **Groupements amateurs**

"Est artiste amateur dans le domaine de la création artistique toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération" (article 32 de la loi sur la liberté de création du 8 juillet 2016).

Les groupements amateurs ne sont pas soumis à la détention de la licence quelque soit le nombre de représentations effectuées dans l'année. Toutefois, si le groupement fait appel ponctuellement à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération, il est considéré comme entrepreneur occasionnel et ne peut exercer son activité sans licence que dans la limite de six représentations par an.

L'article 32 de la loi du 8 juillet 2016 précise par ailleurs que les groupements amateurs qui organisent des représentations dans un cadre non lucratif ne sont pas soumis à la présomption de salariat prévue aux articles L7121-3 et L7121-4 du Code du travail.

Dans le cas où le responsable de la structure ne renseignerait pas de numéro de licence lors de l'inscription au programme du festival OFF d'Avignon, la mention "pratique amateur" apparaîtra dans l'encart spectacle.

### **STRUCTURES ÉTABLIES DANS UN PAYS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (hors France)**

Les entrepreneurs peuvent organiser, des spectacles de façon temporaire et occasionnelle lors du festival OFF d'Avignon, sous réserve d'envoyer à la DRAC PACA par courrier ou par voie électronique une déclaration préalable (cerfa 14885\*01) au moins un mois avant la date de la première représentation.

Le préfet (DRAC) donne récépissé de cette déclaration dans les quinze jours suivant la réception.

### **STRUCTURES ÉTABLIES DANS UN PAYS HORS ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN**

Si les entrepreneurs se produisent lors du festival OFF d'Avignon, ils doivent déposer une demande de licence pour la durée des représentations (cerfa 11780\*05), selon les mêmes conditions que les entrepreneurs dont le siège social est établi en France.

Cette demande doit être envoyée au préfet de région (DRAC PACA) pour la durée des représentations publiques envisagées.

Si les entrepreneurs contractent avec un entrepreneur établi en France et détenteur d'une licence, une déclaration préalable est suffisante (cerfa 11783\*04). Elle doit être adressée au préfet de région (DRAC PACA) au moins un mois avant la date de la première représentation.

Le préfet (DRAC) donne récépissé de cette déclaration dans les quinze jours suivant la réception.

**Les entrepreneurs étrangers sont assujettis à la législation française, notamment en matière sociale et fiscale.**

### **Repos hebdomadaire et repos quotidien**

AF&C attire votre attention sur le fait que toute personne salariée bénéficie d'au moins un jour de repos fixe dans la semaine (article L.3132-1 du code du travail). Dans le secteur du spectacle, ce jour de repos peut être fixé un autre jour que le dimanche (article R.3132-5 du code du travail). Le temps de repos quotidien ne peut être inférieur à 11 heures consécutives, selon les dispositions de l'article L. 3131-1 du code du travail. Toutefois, au regard de la spécificité des activités de spectacles en tournée, le temps de repos quotidien pourra être réduit au minimum prévu par la loi, soit 9 heures (art. D. 223-3 du Code du travail). L'employeur qui ne respecte pas ces dispositions peut engager sa responsabilité.

\*La notion de représentation est entendue au sens strict d'une représentation dans un lieu, à un moment, et pour un spectacle donné. Il est ainsi exclu qu'une série de spectacles donnée dans la même journée puisse être assimilée à une seule représentation.

## Conventions collectives

Une convention collective est un accord conclu entre un employeur ou un groupement d'employeurs et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives des salariés. Elle fixe pour un secteur d'activité donné la réglementation applicable entre l'employeur et ses salariés, notamment : l'organisation et la durée du travail, les déplacements, les salaires minimums, primes et indemnités, la nomenclature des emplois, les congés, etc.

Deux conventions collectives sont applicables dans le secteur du spectacle vivant :

- La Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC) qui doit être appliquée par :
  - les structures de "droit public" (ex. EPIC).
  - les entreprises de droit privé bénéficiant d'un label décerné par l'État.
  - les entreprises de droit privé dont le directeur est nommé par une collectivité territoriale ou par l'État.
  - les entreprises subventionnées directement par l'État et/ou les collectivités territoriales.

- La Convention Collective Nationale des Entreprises du Secteur Privé du Spectacle Vivant (CCNESPSV) qui doit être appliquée par toute structure de droit privé, bénéficiaire ou non de financement public, indépendante de la puissance publique en matière d'orientations artistiques, pédagogiques, sociales, territoriales ou culturelles.

Il est important de bien vérifier l'annexe applicable au producteur, et notamment les conditions d'application entre les annexes 1 (spectacle hors tournée) et 4 (spectacle en tournée). Pour information, la tournée s'entend comme "une exploitation nécessitant un déplacement collectif".

La CCNEAC et la CCNESPSV sont étendues. Cela signifie que toute structure qui entre dans le champ d'application de l'une ou l'autre de ces conventions collectives est tenue de l'appliquer automatiquement sans aucune condition ni formalité préalable.

## Recrutement de stagiaires

Le nombre de stagiaires est limité pour chaque structure [article R124-10 du Code de l'éducation] :

- pour celles de 20 salariés ou plus l'accueil de stagiaires est limité à 15 % de l'effectif, arrondi à l'entier supérieur.
- pour celles de moins de 20 salariés le nombre de stagiaires est limité à 3.

L'employeur doit obligatoirement conclure une convention de stage tripartite, conforme aux dispositions prévues par l'article 3 du décret du 29 août 2006.

## 3 Modalités contractuelles entre les théâtres et les structures de production

La règle qui préside aux relations contractuelles liant les structures de production et les théâtres dans lesquels elles présentent leur spectacle pendant le festival OFF d'Avignon est déterminée par des critères de gestion propres à chaque lieu. Chaque théâtre est différent et son directeur est libre et responsable de sa programmation.

À quelques rares exceptions, les lieux sont des structures privées animées par des professionnels de la culture. Quel que soit le type de contrat, le directeur du théâtre s'acquittera des démarches administratives.

Avant la signature du contrat, nous préconisons à chaque partie de vérifier la validité des numéros de licence d'entrepreneur de spectacles vivants (sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication et dans l'espace pro du site du OFF).

### Quatre grandes catégories prédominent :

#### • La location ou mise à disposition de la salle

En échange d'un loyer qui varie en fonction de divers paramètres (jauge de la salle, taille du plateau, services de caisse et de réservation, matériel technique fourni, pendrillonnage, personnel d'accompagnement, etc.), le théâtre est mis à disposition pour une durée variable.

#### • La coréalisation

Les parties contractantes décident de mettre en commun leurs moyens et de se partager la recette selon un pourcentage librement négocié. Généralement, le producteur apporte son spectacle (artistes, décors, costumes, etc.), le directeur du lieu apporte un espace équipé en ordre de marche.

#### • La coréalisation avec minimum garanti

Identique au contrat précédent à la différence que le théâtre (coréalisation dite "à l'envers") ou le producteur s'assure d'un minimum de revenu d'exploitation auprès de l'autre signataire, dans le cadre du partage de la recette.

#### • La coproduction

Certains théâtres proposent des contrats de coproduction, dans lequel les parties contractantes prennent ensemble l'initiative et la responsabilité de la réalisation du spectacle et règlent en commun les charges afférentes à la production et à sa représentation.

Elles partagent les bénéfices ou les pertes provenant de son exploitation.

**Quel que soit le type de contrat conclu, il est recommandé que celui-ci précise un certain nombre d'éléments techniques concernant le spectacle et le lieu, notamment :**

- La fiche technique du matériel commun disponible
- Les coordonnées téléphoniques du responsable technique
- Les dimensions du plateau
- La jauge de la salle et son équipement (climatisation, fauteuils, gradins, etc.)
- La nature de la billetterie (informatisée, centralisée, etc.)
- Le planning prévisionnel des répétitions et du montage technique
- L'horaire précis du créneau de représentation
- La durée précise du spectacle
- Une information sur les loges
- Une information sur l'espace de rangement des décors

#### **4 Adhésion à AF&C**

Parce qu'AF&C est une association paritaire et collégiale, nous proposons à toutes les compagnies/producteurs et à tous les théâtres qui le désirent d'adhérer à l'association.

Cette adhésion non obligatoire d'un montant de 30 € pour les structures de production et 70 € pour les théâtres, permet de participer à la vie de l'association et à ses décisions.

Le bulletin d'adhésion à l'association est à compléter sur le site du OFF dans l'espace pro.

Pour les renouvellements d'adhésion, il est inutile de compléter à nouveau le formulaire, le bureau du OFF contactera directement le responsable de votre structure.

Les adhérents bénéficient de services supplémentaires : consultations juridiques, newsletter mensuelle sur les actualités du secteur, conseils techniques, formations et ateliers professionnels au Village du OFF, accès privilégié aux événements d'AF&C.

#### **5 Inscription au programme du OFF**

Les inscriptions au programme du OFF (sur l'interface du site internet) débutent mi-janvier et se clôturent le vendredi 20 avril 2018.

Les théâtres préinscrivent les structures qui vont se produire dans leur lieu (après signature du contrat entre les deux parties), puis celles-ci se connectent et renseignent toutes les informations nécessaires à l'élaboration de leur(s) encart(s) spectacle(s) dans le programme (texte, visuel et diverses informations pratiques).

Si vous êtes une structure jouant dans un lieu qui n'est pas répertorié parmi les théâtres du OFF (bar, restaurant, lieu atypique, etc.), merci de nous contacter entre janvier et mi-avril pour vous inscrire au +33 (0)4 90 85 13 08.

#### **6 Inscription aux services d'AF&C**

L'association AF&C propose aux théâtres et aux structures de production les services suivants :

- parution sur les programmes (papier, en ligne et sur l'application *Avignon OFF*)
- communication générale
- ticket'OFF (ventes de places de spectacles)
- accréditations
- service de presse
- rencontres professionnelles et ateliers
- formations

Avignon Festival & Compagnies a créé une interface de gestion après l'inscription au programme qui vous permettra d'obtenir les informations pratiques nécessaires à l'organisation de votre festival : agenda des réunions d'accueil, parades et ateliers professionnels destinés aux compagnies ; modifications du programme en ligne et sur l'application ; module de gestion de ticket'OFF ; enregistrement des professionnels ; listing des professionnels accrédités au festival précédent et au festival en cours, etc.).

Le festivalier détenteur de la carte d'abonnement public bénéficiera d'une réduction de 30 % sur le plein tarif de ses places.

#### **7 Hébergement, recrutement et transport**

Un service de petites annonces vous permet de faciliter le recrutement de nombreux collaborateurs (régisseurs, caissiers, chargés de diffusion, etc.), d'organiser un covoiturage pour le transport de vos décors, de trouver un logement et bien d'autres services.

#### **8 Billetterie**

Si le théâtre d'accueil ne possède pas de billetterie centralisée, la structure de production doit avoir sa propre billetterie sur laquelle devront être imprimées les mentions légales : nom et adresse du théâtre où se produit le spectacle, nom du producteur, titre du spectacle, horaire(s), tarif(s), numéro(s) de licence, nom et numéro fiscal de l'imprimeur, nom du fabricant, numéro d'ordre du billet, numéro de billet (s'il s'agit d'une billetterie manuelle le billet est composé : d'une souche pour le spectateur, d'une souche conservée par l'exploitant de billetterie, éventuellement, d'un coupon de contrôle retenu au moment de l'accès en salle).

Le service "ticket'OFF", proposé par AF&C, vous permet de mettre en vente des places de spectacles sur le programme en ligne et sur l'application du OFF (plus d'information sur les modalités après votre inscription au programme). L'intégralité du prix des places vendues est reversé au producteur du spectacle. AF&C reverse 0,95€ supplémentaires de frais de gestion demandés au spectateur au fonds de soutien à la professionnalisation du festival OFF d'Avignon.

## 9 Sécurité / assurance

Il appartient à la compagnie/producteur de veiller à la conformité de ses décors, accessoires, matériels électriques aux normes CE et de posséder une photocopie des certificats de conformité de chaque élément. Le théâtre lui demandera d'être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

## 10 Communication : informations pratiques

Chaque structure met en place et organise sa propre communication.

### La bande-annonce du spectacle

Tous les participants au OFF sont invités à envoyer au bureau du OFF une bande-annonce de leur spectacle (de 3 minutes maximum) pour une mise en ligne sur la chaîne Youtube du OFF (plus d'information sur les modalités d'envoi dans l'interface de gestion).

### La parade quotidienne

Nous vous conseillons des prestations mobiles et de courte durée (3 minutes), accompagnées de distribution de tracts. Sonorisation, percussions ou cuivres sont interdits en ville sauf le jour de la grande parade d'ouverture.

La parade quotidienne est très appréciée du public, des professionnels et de la presse.

### Affichage et tractage

Affiches et tracts sont le premier mode de communication.

### L'affichage

En 2017, les membres du CA ont validé le projet ambitieux de prendre en charge l'impression des affiches des spectacles du festival dans une démarche d'équité et d'éco-responsabilité.

Cette solution a permis de maintenir l'aspect festif et folklorique de l'affichage du OFF, devenu une vitrine du festival, tout en utilisant exclusivement des supports respectueux de l'environnement : encres végétales, papier 100 % recyclé, perforation pour accroche avec des ficelles, etc.

Les modalités pratiques pour la commande d'un *pack affiches* seront communiquées lors de l'inscription aux services d'AF&C. Un *pack tract* sera également proposé en 2018.

**Attention !** La pose des affiches et le respect de l'espace public sont soumis à un arrêté municipal concernant la réglementation, la date, l'heure et les conditions de l'affichage. Celui-ci est en ligne sur le site du OFF en mai/juin 2018 dans l'espace pro et sur votre interface de gestion.

Le non-respect de l'arrêté municipal, en particulier des dates d'affichage, entraînera une verbalisation de la part des autorités municipales.

À faire figurer obligatoirement sur les affiches : n° de licence, n° de SIRET, nom et adresse de l'imprimeur, nom du ou des auteurs des œuvres représentées, nom de l'artiste interprète si l'image qui illustre l'affiche représente l'artiste dans le cadre de son interprétation et noms/logos des partenaires financiers.

Lors de votre inscription au programme, un logo "OFF" est téléchargeable. Vous pouvez l'insérer librement sur votre affiche afin d'être identifié directement comme un spectacle se produisant au festival OFF d'Avignon.

### Le tractage (300 tracts/jour maximum)

Il doit être ciblé et toujours accompagné d'une courte explication verbale (pitch) en direction des publics. Sachez que les offices de tourisme, hôtels et lieux de villégiature (camping, résidences de vacances, etc.) des environs d'Avignon sont heureux d'accueillir votre matériel de communication.

À faire figurer obligatoirement sur les tracts : n° de licence, n° de SIRET, nom et adresse de l'imprimeur, nom du ou des auteurs des œuvres représentées, nom de l'artiste interprète si l'image qui illustre le tract représente l'artiste dans le cadre de son interprétation, noms/logos des partenaires financiers et la mention : "Ne pas jeter sur la voie publique".

### Le community management

La communication sur les réseaux sociaux devient de plus en plus importante pendant le festival. Nous vous conseillons d'insérer le hashtag #OFF18 dans vos posts, notamment sur Facebook, Twitter et Instagram.

## Carte d'abonnement public

La carte d'abonnement joue un rôle fondamental dans la fidélisation du public auprès des compagnies/producteurs et théâtres du OFF.

Elle est le premier lien de solidarité et ne peut être séparée des actions artistiques. Avec 30 % de réduction, un spectateur voit davantage de spectacles, ce qui est bénéfique pour tous. Elle permet également l'accès aux tarifs réduits dans les théâtres partenaires du OFF partout en France de septembre à juin, la saison suivante (voir liste sur site internet).

Le OFF est un festival autofinancé. Les ressources générées par la vente des cartes sont nécessaires aux actions collectives. Elles permettent d'assurer le financement de l'ensemble des actions culturelles en direction des publics, l'édition du programme, la réalisation du site internet, ainsi que la communication nationale et internationale du OFF. La carte d'abonnement est vendue en ligne sur le site internet du OFF dès le mois de janvier et délivrée sur place à partir de début mai.

- **Carte d'abonnement public : 16 €**
- **Résidents du Grand Avignon : 14 €** (en mai et juin au Point OFF, en juin à l'Office de Tourisme d'Avignon et au centre commercial Cap Sud et Auchan Nord, sur présentation d'un justificatif de domicile).
- **Comités d'entreprise : 14 €** (contacter le bureau d'AF&C pour plus d'information : 04 90 85 13 08 et ce@avignonleoff.com).
- **Tarifs spéciaux partenaires : 14 €** (sur présentation d'un justificatif – retrouvez le détail sur [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com)).
- **Carte jeune 12/25 ans** (sur présentation d'un justificatif) : **9 €**

## Carte d'accréditation professionnelle

Les professionnels (programmeurs, journalistes, institutionnels, diffuseurs) déposent leur demande d'accréditation en amont du festival (du 15 janvier au 30 juin sur le site du OFF, dans l'espace pro) et viennent récupérer leur carte et leur kit professionnel au Village du OFF.



**Les cartes sont nominatives avec photographie et comportent un code pro qui permet d'obtenir de nombreuses informations sur les professionnels après le festival.**

On distingue cinq cartes d'accréditation :

- **Programmateur : rouge**  
Professionnels disposant d'un lieu, festival et décisionnaires dans la programmation de spectacle. *Exemples : directeur des affaires culturelles, directeur de théâtre, directeur artistique, etc.*
- **Presse : verte**  
Professionnels travaillant pour les médias. *Exemples : journalistes, rédacteurs, blogueurs, etc.*
- **Prescripteur (programmeur non décisionnaire) : jaune**  
Professionnels du spectacle non décisionnaires et pouvant jouer un rôle de prescripteurs. *Exemples : membre de commission de programmation, bénévole pour une association, etc.*
- **Institutionnel : bleu**  
Représentants d'institution. *Exemples : élu d'une collectivité locale, représentant de DRAC, chargé de mission, etc.*
- **Diffuseur : turquoise**  
Représentants de société de diffusion.

## Rappel sur les conditions tarifaires

La carte d'accréditation professionnelle est désormais au tarif de 25 €. L'intégralité des recettes est reversée au fonds de soutien à la professionnalisation. La carte d'accréditation presse est gratuite.

## Enregistrement des professionnels

À partir de début juillet (jusqu'au 31 décembre), le module d'enregistrement des professionnels est accessible sur l'interface de gestion.



**Attention, le code de chaque professionnel qui se déplace pour voir votre spectacle est à noter IMPÉRATIVEMENT.**

Chaque carte comporte un code composé d'une suite de chiffres et de lettres. Notez systématiquement ce code, il vous permettra, une fois renseigné dans votre interface de gestion, d'accéder à l'ensemble des informations transmises par le professionnel. Nous vous recommandons également de noter le nom du professionnel.

## Carte "Compagnies & Théâtres"

AF&C délivre une carte nominative avec photographie pour chaque membre du personnel des structures artistiques dont le nom figure sur le programme.

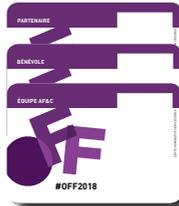
Les photos des membres de l'équipe doivent être téléchargées sur l'interface d'inscription aux services d'AF&C.

Les cartes nominatives sont à récupérer lors de la réunion d'accueil début juillet ou au Village du OFF pendant le festival. Ce trait d'union entre tous n'assure pas obligatoirement de réduction ou de gratuité à l'entrée des spectacles du festival. Chaque structure est libre de décider de sa tarification. Elle peut aussi vous permettre d'accéder aux soirées organisées par AF&C.



## Carte "Partenaire" Carte "Équipe AF&C" Carte "Bénévole"

Le festival OFF d'Avignon ne reçoit que très peu de subventions publiques et doit une part de ses financements à des partenaires privés. Le OFF d'Avignon a besoin de ses bénévoles, associations culturelles, responsables de comités d'entreprises, partenaires divers en particulier en matière de communication et d'animation. Le partenaire et ses représentants bénéficient d'une carte nominative avec photographie permettant aux compagnies/producteurs et aux théâtres qu'ils visitent de les identifier.



Chaque structure participant au festival OFF d'Avignon est libre de définir sa politique tarifaire pour les professionnels. Toutefois, l'association AF&C recommande de fixer un tarif professionnel et de réserver le meilleur accueil aux accrédités.

**Attention !** L'accréditation est la garantie que les porteurs de carte ont été référencés par AF&C et sont réellement des professionnels. Vous êtes en droit d'exiger cette carte pour délivrer un tarif professionnel.

N'hésitez pas à leur indiquer la procédure d'accréditation pour les prochaines éditions.

## Dossier de presse / Photos du spectacle

Les professionnels accrédités (programmeurs, institutionnels, journalistes, diffuseurs, etc.) bénéficient d'un accès privilégié sur le programme en ligne. Ils ont la possibilité de visualiser dans chaque fiche spectacle (en plus des informations tout public) : le dossier de presse, des photos du spectacle, ainsi que le contact de la personne chargée de diffusion/communication dans la structure qui produit le spectacle. N'oubliez pas de compléter ces informations complémentaires dans votre interface, cela favorisera vos échanges avec les professionnels.

Nous vous conseillons également de venir au Village du OFF (notamment au service presse) en début de festival pour y déposer 2 exemplaires du dossier de presse, 2 tracts et 3 affiches de votre spectacle qui seront à disposition des professionnels et de l'antenne locale de la BnF, partenaire du OFF qui organise le concours de la plus belle affiche.

## Revue de presse

La revue de presse exhaustive du festival OFF d'Avignon est affichée au Village du OFF pendant tout le festival. Celle-ci est également consultable en ligne sur l'interface de gestion. Les articles en ligne sont également accessibles pour tous sur la plateforme *Media*.

## OFF les Murs

Depuis 2015, Avignon Festival & Compagnies a mis en place l'opération "OFF les Murs" avec les communes avoisinantes d'Avignon.

Les objectifs de cette opération sont multiples : il s'agit à la fois de faire le lien entre les compagnies présentes à Avignon pour le festival OFF et les communes ou associations locales désireuses de programmer sur leur territoire un spectacle pendant la durée du festival ; de communiquer en direction de nouveaux publics installés sur les territoires voisins de la Cité Papale et de permettre aux compagnies présentes d'être programmées dans ces communes. Plus d'information sur cette opération sur l'interface d'inscription aux services d'AF&C.

# LES LIEUX DU OFF

## LE VILLAGE DU OFF

**(École Thiers : 1, rue des écoles)**

*Du 6 au 29 juillet tous les jours à partir de 10h*

Vente de cartes d'abonnement public, achat de places de spectacles via ticket'OFF, consultation du programme en ligne, retrait des programmes version papier et plans du OFF, revue de presse du festival OFF, retrait des accréditations professionnelles (programmateurs, institutionnels, journalistes, diffuseurs, etc.), rencontres professionnelles, débats, ateliers, boutique souvenirs, bar et restaurant du OFF.

## LE POINT OFF **NOUVELLE ADRESSE**

**(24, bd Saint-Michel)**

*Du 2 mai au 30 juin, du lundi au vendredi de 10h à 18h*

*Du 1<sup>er</sup> au 29 juillet, tous les jours de 10h à 18h*

Vente de cartes d'abonnement public, achat de places de spectacles via ticket'OFF, consultation du programme en ligne, retrait des programmes version papier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet), boutique souvenirs et plans du OFF.

## OFFICE DE TOURISME D'AVIGNON

**(Cours Jean Jaurès)**

*Du 15 au 30 juin, du lundi au samedi de 9h à 17h30*

*Du 1<sup>er</sup> au 29 juillet, tous les jours de 9h à 18h30*

Vente de cartes d'abonnement public, retrait des programmes version papier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet) boutique souvenirs et plans du OFF.

## HALL DE LA MAIRIE

**(Place de l'Horloge)**

*Du 2 au 29 juillet, tous les jours de 10h à 20h*

Vente de cartes d'abonnement public, retrait des programmes version papier et plans du OFF, tracts des compagnies et programmes des théâtres, boutique souvenirs et plans du OFF.

## CENTRE COMMERCIAL CAP-SUD

**(162, avenue Pierre Sémard - Galerie centrale)**

*Du 15 au 30 juin, du lundi au samedi de 10h à 19h*

*Du 1<sup>er</sup> au 29 juillet, du lundi au samedi de 10h à 19h*

Vente de cartes d'abonnement public, retrait des programmes version papier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet), boutique souvenirs et plans du OFF.

## CENTRE COMMERCIAL AUCHAN NORD

**(533, avenue Louis Braille - 84 275 Vedène)**

*Du 15 au 30 juin, du lundi au samedi de 10h à 19h*

*Du 1<sup>er</sup> au 29 juillet, du lundi au samedi de 9h à 20h*

Vente de cartes d'abonnement public, retrait des programmes version papier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet), boutique souvenirs et plans du OFF.

## BOUTIQUE TECHNIQUE

La boutique technique vous proposera des consommables et matériels divers à des prix très avantageux, au Village du OFF, pendant le festival.

## Le OFF sur le web

Retrouvez le programme complet, les dernières actualités et toutes les informations complètes du festival OFF d'Avignon tout au long de l'année

[www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com)

## Avignon OFF L'application



## Le OFF sur les réseaux

Suivez toute l'actualité du OFF

sur les réseaux sociaux :

Facebook, Twitter, Instagram, Flickr,  
Youtube et Snapchat



**AVIGNON  
FESTIVAL  
&Cies <sup>le</sup>OFF**

**Avignon Festival & Compagnies**

24, boulevard Saint-Michel - 84 000 Avignon

Tél. 04 90 85 13 08

[contact@avignonleoff.com](mailto:contact@avignonleoff.com)

AF&C est une association  
à but non lucratif régie par loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

SIRET 489 918 458 00030

APE 9499Z

TVA intracommunautaire FR 374 899 18458

LICENCE 1 - 1094141

LICENCE 2 - 1094106

LICENCE 3 - 1094107

**ÉCO  
festival  
OFF**

Imprimé sur papier recyclé  
avec des encres végétales